MINISTÈRE
DU TRAVAIL
Liberté
Égalité
Fraternité

COS
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

LES ECRITS DU TITRE PROFESSIONNEL

Conseiller en insertion professionnel

Niveau 5

Le candidat rédige en amont de l'examen un dossier composé de sept parties.

- **Il comprend entre 32 et 42 pages hors annexes composées de 15 pages maximum. La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.**

.

Première partie
La première partie du dossier comprend entre 6 et 8 pages.

Elle se rapporte aux compétences :

- « Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte »
- « Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes »

Le candidat décrit dans cette partie :

- La structure dans laquelle il a exercé : statut, missions, offre de services, financeurs, caractéristiques du public accueilli et modalités d'accueil ;
- Le territoire : caractéristiques majeures sociales, économiques et environnementales et ressources, atouts et faiblesses socio-économiques ;
- Les acteurs internes et externes à la structure mobilisables pour répondre aux besoins des personnes.

Deuxième partie
La deuxième partie du dossier comprend entre 5 et 6 pages.

Elle se rapporte aux compétences :

- « Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion »
- « Analyser sa pratique professionnelle »

Le candidat décrit un accompagnement à la contractualisation et au suivi, avec une personne, de son parcours d'insertion.
Cet accompagnement doit avoir fait l'objet a minima de 3 entretiens (en présentiel ou à distance).

Le candidat présente :

- Le contexte de l'accompagnement, les éléments clés du diagnostic partagé.
- Il résume le contenu de chacun des entretiens :
 - Il décrit les étapes réalisées et celles envisagées pour la suite du parcours.
- Il présente les moyens, les acteurs mobilisés.
- Il synthétise le bilan de l'accompagnement et décrit les modalités du passage de relais.
- Il analyse sa pratique dans la situation présentée. (APP)

Troisième partie
La troisième partie du dossier comprend entre 5 et 6 pages.

Elle se rapporte aux compétences :
- « Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel »
- « Accompagner la réalisation des projets professionnels »
- « Analyser sa pratique professionnelle »

Le candidat décrit **un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel** avec une personne :
- Il décrit l'accompagnement réalisé pendant la phase d'élaboration de projet.
- Il décrit l'accompagnement envisagé pour la réalisation du projet professionnel.

L'accompagnement doit avoir fait l'objet a minima de 3 entretiens (en présentiel ou à distance).

Le candidat présente :

- Le contexte de l'accompagnement et résume les points clés du diagnostic partagé.
- Il présente la méthodologie de projet utilisée et en décline les étapes, en décrivant en détail les caractéristiques de l'accompagnement dans chacune des étapes.
- Il présente la méthodologie utilisée pour identifier les compétences, qualités et talents de la personne accompagnée.
- Il présente les acteurs mobilisés.
- Il analyse sa pratique pour l'accompagnement présenté.

Pour les deuxième et troisième parties, le candidat peut décrire l'accompagnement d'une ou de deux personnes, en fonction notamment des besoins des personnes accompagnées.

Quatrième partie
La quatrième partie du dossier comprend entre 6 et 8 pages.

Elle se rapporte aux compétences :
- « Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics»
- « Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion »
- « Analyser sa pratique professionnelle »

Le candidat présente un atelier thématique conçu à partir d'une demande ou d'un besoin diagnostiqué ainsi que sa préparation et son animation.

Il décrit :
- Comment il a analysé la demande ou le besoin.
- Il intègre la progression pédagogique indiquant les modalités, méthodes, activités et dispositif d'évaluation.
- Il donne les points clés du bilan de l'atelier et analyse sa pratique.

Cinquième partie
La cinquième partie comprend entre 4 et 6 pages.

Elle se rapporte à la compétence :
- « Déployer, dans une démarche de projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle ».

Le candidat présente une action de prospection qu'il a réalisée :
- En introduction, il décrit la structure et donne les éléments clés du diagnostic socioéconomique du territoire.
- Il présente les caractéristiques des employeurs cibles.
- Puis il détaille la stratégie, les outils et la planification de cette action de prospection.
- Il synthétise les points clés de l'évaluation.
- Il décrit la manière dont il prend en compte les principes du développement durable et inclusive dans sa pratique professionnelle.

Sixième partie
La sixième partie comprend entre 4 et 5 pages.

Elle se rapporte à la compétence :
- « Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ».

Le candidat présente une action d'appui technique en matière de recrutement qu'il a mise en œuvre auprès des employeurs.

Il décrit :
- Le contexte,
- Les interlocuteurs impliqués,
- La démarche mise en oeuvre (analyse des besoins, des postes, aide à la rédaction d'offres d'emploi…) et les résultats obtenus.
- Il analyse sa pratique pour cette action.

Septième partie
La septième partie comprend entre 2 et 3 pages.

Elle se rapporte à la compétence :
- « Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel ».

Le candidat décrit une action dans laquelle il a facilité l'intégration et le maintien d'un salarié dans son environnement professionnel.

Il décrit :
- Le contexte,
- Les interlocuteurs impliqués,
- La démarche mise en oeuvre et les résultats obtenus.
- Il analyse sa pratique pour cette action.

Les actions des parties 5, 6 et 7 peuvent avoir été réalisées avec des employeurs différents.